



2015
20
PROLONGATION
2020-2022

Plan d'action de DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques

Année de transition 2021-2022

Votre 
gouvernement

Québec 

Rédaction

Cette publication a été réalisée par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Elle a été produite par la Direction des communications.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Dépôt légal : 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-89316-5 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec - 2021

TABLE DES MATIÈRES

06

LE PLAN D'ACTION 2021-2022

EN QUELQUES MOTS

07

ACTION 1

Augmenter les acquisitions écoresponsables du ministère dans les catégories de produits visées

07

ACTION 2

Améliorer la gestion des données gouvernementales dans le domaine du bâtiment

08

ACTION 3

Intégrer des considérations écoresponsables dans les projets de transformation des milieux de travail du ministère

09

ACTION 4

Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés du ministère

10

ACTION 5

Améliorer la connaissance des flux de matières résiduelles de l'administration publique

11

ACTION 6

Évaluer la durabilité des actions structurantes du ministère

12

ACTION 7

Intégrer des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité dans les normes des programmes d'aide financière du ministère

13

14

VUE D'ENSEMBLE DE LA CORRESPONDANCE DES ACTIONS AVEC LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES 2021-2022

LE PLAN D'ACTION 2021-2022

EN QUELQUES MOTS

Le Plan d'action de développement durable 2021-2022 (PADD 2021-2022) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) met de l'avant sept actions privilégiées pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Le 31 mars 2021, le gouvernement a pris le décret concernant le report de l'exercice de révision générale de la stratégie gouvernementale de développement durable. Le décret prolonge d'un an la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Les actions du PADD 2021-2022 du ministère sont associées à un ou plusieurs des objectifs visés par la Stratégie 2015-2020 ainsi qu'aux exigences de la directive sur la mise à jour des plans d'action de développement durable qui accompagne le décret.



ACTION 1

AUGMENTER LES ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES DU MINISTÈRE DANS LES CATÉGORIES DE PRODUITS VISÉES

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable auquel répond l'action 1 :

1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

INDICATEUR

1.1. Pourcentage des acquisitions écoresponsables dans les catégories de produits visées

CIBLE AU 31 MARS 2022

6 27 %



ACTION 2

AMÉLIORER LA GESTION DES DONNÉES GOUVERNEMENTALES DANS LE DOMAINE DU BÂTIMENT DURABLE

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable auquel répond l'action 2 :

1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

INDICATEURS

2.1. Réalisation de l'inventaire des exigences gouvernementales concernant le bâtiment durable

CIBLES AU 31 MARS 2022

6 Inventaire réalisé

2.2. Élaboration d'un rapport recommandant des moyens pour rendre compte des caractéristiques durables du parc immobilier de l'État de façon intégrée

6 Rapport élaboré



ACTION 3

INTÉGRER DES CONSIDÉRATIONS ÉCORESPONSABLES DANS LES PROJETS DE TRANSFORMATION DES MILIEUX DE TRAVAIL DU MINISTÈRE

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable auquel répond l'action 3 :

1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

INDICATEUR

3.1. Intégration de considérations écoresponsables dans les plans fonctionnels et techniques du projet de réaménagement du 10^e étage de l'édifice Marie-Guyart

CIBLE AU 31 MARS 2022

6 Intégration des considérations écoresponsables réalisée



ACTION 4

PROMOUVOIR L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA MOBILITÉ DURABLE AUPRÈS DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable auquel répond l'action 4 :

1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

INDICATEUR

4.1. Nombre d'activités d'information, de sensibilisation et de formation offertes au personnel

CIBLE AU 31 MARS 2022

6 Cinq activités offertes



ACTION 5

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES FLUX DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable auquel répond l'action 5 :

1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

INDICATEURS

5.1. Élaboration d'une méthode adaptée d'analyse des flux de matières

CIBLES AU 31 MARS 2022

6 Méthode élaborée

5.2. Création d'un indice de performance de la gestion des matières résiduelles

6 Indice de performance créé



ACTION 6

ÉVALUER LA DURABILITÉ DES ACTIONS STRUCTURANTES DU MINISTÈRE

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable auquel répond l'action 6 :

1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

INDICATEUR

6.1. Mise en place du processus ministériel d'évaluation de la durabilité

CIBLE AU 31 MARS 2022

6 Processus mis en place



ACTION 7

INTÉGRER DES CRITÈRES D'ÉCORESPONSABILITÉ ET D'ÉCOCONDITIONNALITÉ DANS LES NORMES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable auquel répond l'action 7 :

2.3. Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

INDICATEUR

7.1. Mise en place du processus ministériel d'évaluation des programmes d'aide financière

CIBLE AU 31 MARS 2022

6 Processus mis en place

VUE D'ENSEMBLE DE LA CORRESPONDANCE DES ACTIONS DU MINISTÈRE AVEC LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES 2021-2022

Dans la directive visant la mise à jour des plans d'action de développement durable qui accompagne le décret de prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, des priorités d'action ont été identifiées afin de corriger les lacunes observées dans la mise en œuvre de la stratégie entre 2015 et 2019 à l'échelle de l'administration publique et de créer les conditions permettant la mise en œuvre de mesures structurantes en réponse à la Stratégie 2022-2027.

Le tableau ci-dessous établit la correspondance entre les actions du Plan d'action de développement durable 2021-2022 du ministère et les priorités d'action de la directive accompagnant le décret de prolongation de la stratégie.

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE 2021-2022

EXEMPLES DE CONTRIBUTION

1. Approvisionnement écoresponsable	Action 1 de ce plan
2. Bâtiment durable	Actions 2 et 3 de ce plan
3. Mobilité durable des employés de l'État et télétravail	Action 4 de ce plan
4. Gestion des matières résiduelles	Actions 5 de ce plan
5. Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales	Action 6 de ce plan

ORIENTATION 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable



6. Soutien financier durable	Action 7 de ce plan
------------------------------	---------------------

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MISSION

Contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du ministère dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

UN ÉTAT EXEMPLAIRE

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



- | | |
|---|---|
| 1. Augmenter les acquisitions écoresponsables du ministère dans les catégories de produits visées | i |
| 2. Améliorer la gestion des données gouvernementales dans le domaine du bâtiment durable | i |
| 3. Intégrer des considérations écoresponsables dans les projets de transformation des milieux de travail du ministère | i |
| 4. Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés du ministère | i |
| 5. Améliorer la connaissance des flux de matières résiduelles de l'administration publique | i |
| 6. Évaluer la durabilité des actions structurantes du ministère | i |

UN SOUTIEN FINANCIER DURABLE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE



- | |
|---|
| 8. Intégrer des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité dans les normes d'aide financière du ministère |
|---|

Légende

- Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2022)
 - Action ministérielle
- Les actions accompagnées du symbole **i** sont des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (prolongée jusqu'en 2022).

*Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec 

